

# VOTEZ

# SYNERGIE-OFFICIERS

# LE CHOIX DE L'AMBITION

---

---

UN CORPS UNIQUE DE COMMANDEMENT  
ET DE DIRECTION AU PARCOURS DE CARRIÈRE VALORISÉ  
ET À LA GESTION FLUIDIFIÉE

## TEMPS DE TRAVAIL : UNE AUTONOMIE DE GESTION REVENDIQUÉE

*L'organisation du temps de travail et la latitude opérationnelle ont dû être refondues au 1er janvier 2020, à la suite d'un recours effectué devant les instances européennes contre le régime de cadres et la latitude opérationnelle obtenus par SYNERGIE-OFFICIERS.*

Avec l'APORTT, s'il n'a jamais été question de revenir sur ce régime de cadres et l'autonomie des officiers, la comptabilisation effective des heures devait être la norme, afin d'identifier les réels dépassements horaires des officiers.

Or, cette comptabilité s'est accompagnée d'un système technocratique avec des outils obsolètes et une hiérarchie souvent peu encline à préserver la latitude des officiers dans la gestion de leur temps de travail :

- ✓ Des plages fixes et variables de présence définies et souvent antinomiques avec la souplesse nécessaire à l'exercice des fonctions.
- ✓ Des heures effectuées non conservées en totalité, avec un écrêtage du débit/crédit en fin de mois, source d'incompréhension et de frustration, surtout lorsque les outils dysfonctionnent.
- ✓ Une obligation de badgeage quatre fois par jour, à laquelle seuls les officiers sont soumis parmi les actifs, contrairement au projet de l'APORTT.
- ✓ Des directions qui poussent au badgeage en temps réel, alors que SYNERGIE-OFFICIERS a obtenu de haute lutte la régularisation a posteriori des heures effectuées jusqu'à cinq jours ouvrés.

Le déploiement en cours du nouveau logiciel GESTT, en remplacement de GEOPOL-GEONET, ne répond pas au besoin de simplification de cette comptabilité.

Au contraire, il ajoute de la lourdeur à un sentiment de fonctionnarisation, de manque de confiance hiérarchique, voire de désorganisation.

Face à cette situation, SYNERGIE-OFFICIERS souhaite réaffirmer que les officiers sont des cadres, responsables, dotés d'une autonomie de gestion de leur temps de travail.

Cela signifie qu'ils doivent non plus badger, mais être en mesure d'alimenter eux-mêmes les heures effectuées.

Ne pas subir un logiciel et une logique technocratiques, mais définir leur emploi du temps librement en fonction de leurs missions et des objectifs qui leur sont assignés.

## SYNERGIE-OFFICIERS LE SEUL SYNDICAT SIÉGEANT DANS TOUS LES COMITÉS TECHNIQUES POUR DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS.

Le Bureau National



VOTEZ  
SYNERGIE-OFFICIERS

